

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 3 août 2026

L'an deux mille vingt-six le trois août à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 7
Suffrages Exprimés : 9
POUR 9
ABSTENTION 0
CONTRE 0

Présents : Mmes - LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-

Mrs GUIEU André -IMBARD Jérémy — VELLAS Sylvain-
COUDOURET Jean-Paul

Excusés : BOQUILLON Lucienne - SUSCET Marjorie-
GABERT Marie-Line- BAJARD Dimitri

Procuration : SUSCET Marjorie a donné procuration à
GUIEU André

GABERT Marie-Line a donné procuration à MORHET-
RICHAUD Patricia

BOQUILLON Lucienne a donné procuration à
COUDOURET Jean-Paul

Secrétaire de Séance : IMBARD Jérémy

Date de la convocation : 27/07/2026

M IMBARD Jérémy est concerné, il est prié de quitter la salle du conseil municipal

2026/037

Consultation prestation de service

Pour élagage sur la commune 2026-2027

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour faire de l'élagage sur la commune de LAZER.

Monsieur Jérémy IMBARD nous a communiqué son tarif pour 2026-2027 :

➤ 80.00 € HT/Heure

Monsieur Dimitri ASTRION nous a communiqué son tarif pour 2026-2027 :

➤ 80.00 € HT/Heure

Monsieur le Maire propose de retenir les deux prestataires au tarif de 80,00 € HT/heure pour les exercices 2026 et 2027. Les interventions étant confiées à l'un ou l'autre en fonction des besoins de la commune et de leur disponibilité.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Accepte** le tarif horaire de 80.00 € HT/Heure
- **Accepte** de signer les devis
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2026 et seront prévus au budget de l'exercice 2027 afin d'assurer le règlement des prestations réalisées sur ces deux exercices

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Serge MAQUET

